

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 AOUT 2014 à 15H00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze et le 7 août à 15h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

### Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, EYMOND Françoise, GUYOT Liliane, LECLERCQ Didier, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, PLENT Christian, VIALE Josiane

Secrétaire de séance : Claude GUIGO

Public : 15 personnes

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus de leur large participation aux cérémonies patriotiques des 14 juillet et 3 août 2014, qui a permis d'honorer la mémoire des anciens et permettant ainsi, un fort rassemblement au moment aux morts.

Il informe que par ailleurs, celui-ci va être restauré en vue des cérémonies du 11 novembre 2014. A cet effet, un devis de 1 320 € lui a été proposé par une entreprise spécialisée du Cros d'Utelle.

Dans le même chapitre, Monsieur le Maire informe que d'ici deux ans, il faudra envisager la réfection de la façade et la toiture de l'église.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui sera évoqué et informe que plusieurs projets de délibérations ont été ajoutés et demande si des objections sont à faire sur le procès verbal de la séance précédente. Il est adopté à l'unanimité.

### TRAVAUX EFFECTUES EN RÉGIE

---

Monsieur le Maire dresse une liste exhaustive des travaux qui ont été récemment réalisés en régie avec le concours de Stéphane AIME, embauché du 13 mai au 31 juillet 2014, en qualité de contractuel.

Il informe également que suite à un devis fourni par une entreprise d'un montant de 12 000 € concernant les travaux à effectuer au canal du LIBERET, la commune a préféré s'équiper en matériels techniques et réaliser ces travaux en régie (1 000 €) ainsi que d'autres travaux non prévus initialement, tels que :

- ÉQUIPEMENT EN MATÉRIELS TECHNIQUES : **3 294 €**
- PANNEAUX EN BOIS (disposés sur la place, les Champouns et les granges) : **1 728 €**

Les opérations désignées ci-dessus n'ont pas déséquilibré le chapitre et permettent à ce jour, une économie.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité**, accepter que les travaux soient effectués en régie.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

---

Monsieur le Maire a mis à la disposition des membres, le comparatif représentant au 6 août 2014, les dépenses et les recettes programmées et engagées.

A un peu plus de 7 mois d'exercice, il apparaît que la gestion est rigoureuse tout en permettant de procéder à des investissements nécessaires. Les dépenses s'élèvent à 55.4 % et les recettes à 71.2%.

Madame LORE s'interroge sur le compte 61552 qui présente un dépassement de plus 7 500 €. Quid de cette somme ?

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit des travaux entrepris dans les logements des deux familles LORIA ainsi que les travaux entrepris pour la mise en conformité de la vacherie. Il s'agit donc d'une mauvaise imputation budgétaire. En effet, ces sommes auraient dû être inscrites en investissement et non pas en fonctionnement. La remarque ayant été faite, Monsieur le Maire assure que les rectifications vont être opérées.

Monsieur le Maire propose à ses élu(e)s d'étudier ce document de l'informer si une autre anomalie était constatée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la réunion se poursuit.

## **EMPRUNT RELAIS : GRANGE DU LAVOIR**

---

Monsieur le Maire expose que le chantier de réhabilitation de la grange du lavoir est bien avancé aux environs de 70 %. Il propose lors de la fête patronale, de faire découvrir à la population du village, cette réalisation.

Il évoque l'aspect financier et informe des subventions qui seront attribuées pour cette réalisation :

- DETR : 96 000 €
- CONSEIL GENERAL : 70 % du montant HT
- La part communale s'élèvera du montant restant

Suite à un mail reçu par le protocole du Conseil Général désignant Madame LORE comme représentante de cette entité, c'est tout naturellement qu'il propose à ladite, d'être l'interlocutrice auprès du Conseil Général concernant la demande et le suivi de subventions, dans le cadre des projets entrepris par Venanson qu'ils soient d'envergure ou pas.

Madame LORE propose que cette demande soit faite officiellement et souhaite la levée de l'opacité qu'elle ressent et demande avoir accès aux dossiers dont la charge lui sera confiée.

Un consensus étant trouvé, le déroulement de la séance continue.

Monsieur le Maire procède au vote concernant l'autorisation de contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité**, autoriser Monsieur le Maire à contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

---

Étant pris par un ordre du jour dense, Monsieur le Maire propose de différer ces demandes au prochain conseil municipal.

Il évoque rapidement les demandes et certaines semblent inappropriées en vertu du budget de la commune.

Madame LORE propose d'affiner encore les critères pour répondre au mieux aux associations requérantes.

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

---

Monsieur le Maire informe que deux délibérations sont proposées aux conseillers municipaux dans le cadre du contrat enfance jeunesse :

- Coordination du CEJ 2014/2017 dont le siège est à Lantosque
- Autorisation de la signature du CEJ

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter que Monsieur le Maire signe le Contrat Enfance Jeunesse.

## EXPLOITATION FORESTIÈRE 2015

---

Monsieur le Maire rappelle les aides qui ont été allouées à notre commune et informe que suite à une rencontre sur le terrain avec le Directeur bi départemental (Var et Alpes Maritimes) de l'ONF, il va être possible d'envisager la coupe de bois sur les terrains communaux de Venanson.

Monsieur le Maire rappelle également, les différentes mesures mises en place par le Conseil Général des Alpes Maritimes pour financer la filière bois.

Il informe les membres présents, que l'ONF propose pour l'année 2015 le martelage de la parcelle 1, 2 et 4 de la forêt communale de Venanson pour un total de 5 000 m<sup>3</sup>.

De plus, la mise en vente des bois durant l'exercice 2015 concerne les parcelles :

- Parcelle 1 (coupe de jardinage et sanitaire sapin épicéas qualité C et D) [volume estimé à 1000 m<sup>3</sup>];
- Parcelle 2 (coupe de jardinage et sanitaire sapin épicéas qualité C et D) [volume estimé à 2000 m<sup>3</sup>];
- Parcelle 4 (coupe de jardinage et sanitaire sapin épicéas qualité C et D) [volume estimé à 2000 m<sup>3</sup>];

Elles feront l'objet d'une vente de bois façonnés sous forme de ventes groupées. L'évacuation sur Saint Martin Vesubie (site de la déchetterie) sera réalisée par câble.

Cette opération est renouvelable deux fois et permettra pour 2015, d'obtenir 80 à 100 000 €uros. Les demandes de subventions seront faites en ce sens.

Monsieur Christian PLENT s'inquiète du rendu des terrains.

Monsieur le Maire précise que la sortie s'effectuera en bord de route, avec du bois non ébranché et que pour un prix moindre, les branches seront évacuées par câble. Les déchets seront recyclés en pâte à papier et le restant, en déchetterie. Une surveillance sera opérée toutefois.

Concernant le bois de chauffage (environ 27 €/m<sup>3</sup>), Monsieur le Maire informe que l'intervention des bûcherons était non conforme. Le bois sur les parcelles 2 et 4 sera inclus dans la coupe de bois 2015. Il informe également que mi-septembre aura lieu la mise à disposition auprès des demandeurs, sur le bord de la route.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter le programme d'exploitation forestière 2015.

#### **PRIMES ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA NOMINATION AU GRADE DE RÉDACTEUR**

---

Monsieur le Maire informe que suite à la nomination au grade de rédacteur de Madame LUNARDI, le Centre de Gestion signale qu'il y a lieu de supprimer l'IAT maintenant incompatible et de maintenir certaines primes (IFTS et IEMP), inhérentes à ce nouveau grade.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter l'attribution de ces deux primes.

#### **AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

---

Le Maire rappelle au conseil municipal que la voirie communale et ses dépendances (places, terrasses...) relèvent du domaine public.

Les communes peuvent autoriser l'occupation privative du domaine public, (hors terrasse du bar-restaurant Bella Vista exploitée via une convention), aux conditions suivantes :

- faire l'objet d'un titre,
- être temporaire,
- être précaire et révocable,
- donner lieu au paiement d'une redevance.

Le Maire propose donc au conseil municipal de fixer le cadre des autorisations privatives du domaine public de la façon suivante :

- toute autorisation fera l'objet d'un acte unilatéral, d'une durée d'un an renouvelable, précaire et révocable,
- ces autorisations ne conféreront pas de droit réel à l'occupant,
- la redevance sera fixée au tarif de 2 € le m<sup>2</sup>.

Par ailleurs il est proposé aux élu(e)s, des projets de conventions de prêt ou location des salles et matériels communaux.

Monsieur le Maire informe qu'il se réserve le droit de prêter ces biens communaux lors d'occasions spéciales tel un mariage.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter la mise en place d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

#### **RÉHABILITATION DE L'HÔTEL-BAR-RESTAURANT BELLA VISTA**

---

Monsieur le Maire souhaite l'approbation de son conseil municipal pour lancer auprès de la population de Venanson la consultation concernant la réhabilitation de l'Hôtel-bar-restaurant le Bella Vista sur la conception intérieure et les plans architecturaux, les aspects financiers/ juridiques et la gestion future.

A cet effet, un cahier de concertation sera tenu à disposition en mairie courant septembre ou octobre 2014 ainsi que la diffusion d'une plaquette de 4 pages qui retracera le projet dans son ensemble.

Un groupe de travail va être créée prochainement en vue de piloter ce projet.

**Les élus approuvent à l'unanimité, l'idée de lancer une consultation auprès de la population de Venanson dans le cadre de ce projet.**

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

Coupes de bois : Monsieur le Maire informe que ces coupes de bois sont exceptionnelles et apporte une manne financière à la commune ;

### Aménagements :

- le schéma directeur de l'assainissement se poursuit et une réunion a eu lieu à cet effet en mairie récemment. Une station d'épuration dite écologique est en projet. Toutefois celui-ci doit être approuvé par le conseil municipal à l'issue de l'enquête publique qui doit être ouverte courant octobre 2014.
- Concernant l'eau potable et l'eau d'irrigation, des compteurs individuels vont être posés par la métropole prochainement. Une réunion d'information à la population est prévue pour le 27 août 2014. Quant à l'eau d'irrigation, deux secteurs posent problèmes et des solutions pérennes vont être étudiées.
- La sécurisation du site du « Pont du Renard » : il est prévu un dégagement total du site afin de le sécuriser.
- Il est envisagé la création d'un parking à l'entrée du village

Déjections canines : Un arrêté existe et il est proposé de le réactualiser. Une campagne d'information est souhaitée. Sur proposition de Monsieur Antoine MIRON et Madame Loetitia LORE, il est envisagé de convier tous les propriétaires d'animaux afin de les sensibiliser à ce fléau. Par ailleurs, Madame LORE propose non pas de mettre à disposition des sacs plastiques mais des cartons dédiés au ramassage de ces déjections.

Portail jeu de boules : il est demandé à ce qu'un portail soit installé pour interdire le vagabondage d'animaux sur le jeu de boules.

Transports : depuis juillet dernier, la ligne 730 propose de nouveaux jours et horaires pour se rendre à Nice :

- 7h00 : du lundi au dimanche et jours fériés :
- 8h30 : uniquement le mardi et vendredi pour Plan du Var
- 13h00 : lundi à samedi
- 16h00 : dimanche et jours fériés
- 18h00 : lundi à dimanche et jours fériés

La liaison Saint Martin Vésubie/Venanson à 6h40 est trop tôt et peu usitée.

Vélos électriques : Monsieur MOURMANS évoque la possibilité de créer un parc de vélos électriques avec le soutien de la Métropole NCA. Madame LORE informe que si un administré souhaite effectuer cet achat, une subvention du conseil général peut lui être allouée.

Désherbage : il est demandé à Monsieur le Maire que l'enlèvement des herbes soit effectué devant les garages de la route de la forêt. Monsieur le Maire doit se rapprocher des services de la métropole afin de solliciter des agents supplémentaires pour accomplir ce genre de tâche.

Comité des fêtes : il est demandé aux membres du bureau de faire une demande de subvention en bonne et due forme. Il est souhaité également que la mairie assure une aide logistique à ce jeune bureau en relayant les festivités auprès du plus grand nombre (face book, affiches etc...).

Matériel communal : il sera budgétisé pour 2015, l'achat de tables plus légères ainsi que la remorque pour les transporter.

Place de la Frairie : Monsieur le Maire rappelle que cet espace est depuis toujours dédié aux fêtes et qu'il s'engage à trouver un consensus afin de satisfaire toutes les parties en présences.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Madame ASSO Jacqueline interroge Monsieur le Maire sur les problèmes liés aux canaux d'irrigation.

Monsieur le Maire rappelle que pour une utilisation rationnelle de l'eau, une partie du canal servira de réceptacle des eaux pluviales avec la mise en place d'une conduite forcée. Une étude va être menée pour trouver une solution à ces problèmes de canaux d'irrigation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.**